

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE-D'OR

Référence : XA
Tel : 30 72

Arrêté n° 18-2023 donnant délégation de signature

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3,

VU l'arrêté n° 14-2021 du 1^{er} juillet 2021 modifié portant organisation des Services du Département de la Côte-d'Or,

VU l'arrêté n° 15-2021 du 1^{er} juillet 2021 modifié portant nomination des responsables des Services Départementaux de la Côte-d'Or,

SUR proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or,

ARRETE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M. Xavier BARROIS, Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or, en toutes matières, y compris dans les compétences d'ordonnateur, y compris pour les budgets annexes, à l'exception des rapports au Conseil Départemental et à sa Commission Permanente.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier BARROIS, la délégation qui lui est conférée à l'article 1^{er} sera exercée par M. Marc FROMENT-BERTHOU ou par Mme Florence CARDOT.

Article 3 - En cas d'absence de M. Xavier BARROIS, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er sera exercée par :

- M. Marc FROMENT-BERTHOU pour les affaires relevant de la Mission Évaluation Organisation Pilotage,
- Mme Catherine HOURNE pour les affaires relevant de la Direction Développement Ressources humaines et Relations sociales,
- Mme Florence CARDOT pour les affaires relevant du Pôle Ressources,

.../...

- Mme Christine BARBIER pour les affaires relevant du Pôle Solidarités,
- M. Olivier BAROZET pour les affaires relevant du Pôle Aménagement et Développement des Territoires.

Article 4 - En cas d'absence de M. Xavier BARROIS et de :

- M. Marc FROMENT-BERTHOU, délégation de signature est donnée à Mme Florence CARDOT pour la signature des marchés publics supérieurs à 90 000 euros HT relevant de la Mission Évaluation Organisation Pilotage,
- Mme Catherine HOURNE, délégation de signature est donnée à Mme Florence CARDOT pour la signature des marchés publics supérieurs à 90 000 euros HT relevant de la Direction Développement Ressources humaines et Relations sociales,
- Mme Christine BARBIER, délégation de signature est donnée à Mme Florence CARDOT pour la signature des marchés publics supérieurs à 90 000 euros HT relevant du Pôle Solidarités,
- M. Olivier BAROZET, délégation de signature est donnée à Mme Florence CARDOT pour la signature des marchés publics supérieurs à 90 000 euros HT relevant du Pôle Aménagement et Développement des Territoires.

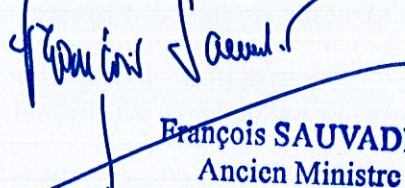
Article 5 – Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 6 - Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 - M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le 30 OCT. 2023

Le Président


François SAUVADET
Ancien Ministre